

**1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA COMPAGNIE**

Nom du produit : **Overall 240 SC**  
**(N° d'homologation LPA 30275)**

Nom chimique de la matière active : Iprodione : 3-(3,5-dichlorophenyl)-N-(1-méthylethyl)-2-4-dioxo-1-imidazolidinecarboxamide)

Fabricant/titulaire d'homologation : ADAMA Agricultural Solutions Canada Ltd  
 302-179 McDerмот Ave.  
 Winnipeg Manitoba  
 R3B 0S1  
 Téléphone : 1-204-396-1640  
 Téléphone : 1-800-535-5053

Pour les urgences mettant en cause un incendie, un déversement ou une fuite, appeler Infotrac :

Pour les urgences médicales et les demandes de renseignements sur la santé et la sécurité, appeler Prozar : Téléphone : 1-877-250-9291

**2. COMPOSITION/RENSEIGNEMENTS SUR LES INGRÉDIENTS**

NOM CHIMIQUE	N° CAS	%	PEL de l'OSHA	TLV de l'ACGIH	AUTRE	CANCÉROGÈNE SELON LE NTP/CIRC/OSHA
Iprodione	36734-19-7	22,6	SO	SO	SO	SO

SO=Sans objet

**3. IDENTIFICATION DES RISQUES****PROPRIÉTÉS PHYSIQUES** : Suspension liquide**SOMMAIRE D'URGENCE** : Porter des gants de protection et une combinaison lors de la manipulation. Se laver à fond les mains et la peau exposée après avoir manipulé le concentré et après l'application. Peut être nocif en cas d'inhalation. Éviter de travailler dans le brouillard de pulvérisation.**VOIES D'ADMINISTRATION** : Absorption par la peau, ingestion et inhalation.**SYMPTÔMES D'UNE SUREXPOSITION** : Nausée, vomissement, crampes abdominales et perte de coordination.**PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX** : Oxydes d'azote et de carbone.**CONDITIONS MÉDICALES EXISTANTES POUVANT ÊTRE AGGRAVÉES PAR L'EXPOSITION** : L'inhalation risque d'aggraver tout problème respiratoire chronique existant tel que l'asthme, l'emphysème ou la bronchite. Le contact avec la peau peut aggraver une maladie cutanée existante.**4. PREMIERS SOINS****INGESTION** : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.**CONTACT AVEC LES YEUX** : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et

## FICHE SIGNALÉTIQUE

### Overall 240 SC

Page 2 de 5

continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**CONTACT AVEC LA PEAU ET LES VÊTEMENTS :** Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**INHALATION :** Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Apporter l'étiquette du contenant ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsque vous consultez un médecin.

**RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :** Traiter selon les symptômes.

## 5. TECHNIQUES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

**POINT D'ÉCLAIR :** Sans objet.

**LIMITES D'INFLAMMABILITÉ (% dans l'air) :** Sans objet.

**TEMPÉRATURE D'AUTO-INFLAMMATION :** Sans objet.

**TECHNIQUES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE :** Évacuer les lieux et se tenir contre le vent pour lutter contre l'incendie à partir d'une distance sécuritaire afin d'éviter les vapeurs dangereuses et les produits de décomposition. Endiguer et récupérer l'eau ayant servi à maîtriser l'incendie afin d'empêcher tout dommage environnemental occasionné par le ruissellement.

**RISQUES INHABITUELS D'INCENDIE, D'EXPLOSION ET DE RÉACTIVITÉ :** Peut brûler sous l'effet du feu, et libérer des gaz irritants et toxiques en raison de la décomposition thermique ou de la combustion.

**MOYENS D'EXTINCTION :** De l'eau pulvérisée, de la mousse ordinaire, un agent chimique sec, du CO<sub>2</sub>.

**PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX :** Thermique : chlorure d'hydrogène, oxydes d'azote, oxydes de soufre.

## 6. REJET ACCIDENTEL

**MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT/FUITE :** Nettoyer immédiatement le déversement. Isoler la zone de danger. Empêcher tout personnel non protégé et dont la présence n'est pas indispensable de pénétrer sur les lieux. **Déversement de moindre importance :** Absorber les déversements de moindre importance avec du sable, de la vermiculite ou d'une autre matière absorbante inerte. Placer la matière contaminée dans un contenant approprié en vue de son élimination.

**Déversement important :** Endiguer les déversements importants à l'aide d'un absorbant ou d'une matière imperméable telle que l'argile ou le sable. Récupérer et contenir autant de liquide déversé que possible en vue de le réutiliser. Laisser la matière absorbée se solidifier, puis la récupérer en grattant en vue de son élimination. Ramasser le liquide de nettoyage au moyen d'autre absorbant et le placer dans un contenant jetable. Ensuite, rincer à fond la zone contaminée avec de l'eau. Il faut empêcher cette matière de contaminer le sol ou de s'infiltrer dans les réseaux d'égouts et d'évacuation, de même que dans les étendues d'eau.

## 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

Ne pas entreposer près de la nourriture humaine ou animale. Nettoyer à fond l'équipement d'épandage après l'utilisation. Ne pas contaminer les eaux domestiques ou d'irrigation.

**MESURES À PRENDRE LORS DE L'ENTREPOSAGE :** Craint le gel. Entreposer dans un endroit frais et sec, de façon à empêcher toute contamination croisée avec d'autres pesticides, des engrais et les aliments destinés à la consommation humaine ou animale.

**MESURES À PRENDRE LORS DE LA MANIPULATION :** Empêcher de manger, boire, fumer et appliquer des cosmétiques là où l'on risque d'être exposé à la matière. Se laver soigneusement avec de l'eau et du savon après avoir manipulé le produit.

**TEMPÉRATURE D'ENTREPOSAGE (MIN/MAX) :** Températures ambiantes normales.

## 8. CONTRÔLE DES EXPOSITIONS/PROTECTION PERSONNELLE

**LES RECOMMANDATIONS SUIVANTES SUR L'EXPOSITION ET LA PROTECTION PERSONNELLE SONT PRÉVUES POUR LA FABRICATION, LA FORMULATION ET L'EMBALLAGE DU PRODUIT.**

**POUR LES USAGES COMMERCIAUX ET AGRICOLES, CONSULTER L'ÉTIQUETTE DU PRODUIT.**

**PROTECTION DE LA PEAU :** Une chemise à manches longues, un pantalon long, des chaussures résistant aux produits chimiques et des chaussettes, ainsi qu'un casque protecteur résistant aux produits chimiques pour l'exposition à la frondaison.

**PROTECTION DES MAINS :** Des gants résistant aux produits chimiques telle qu'une doublure protectrice, du caoutchouc nitrile ( $\geq 14$  mils), du caoutchouc néoprène ( $\geq 14$  mils) ou du Viton ( $\geq 14$  mils).

**PROTECTION DES YEUX :** En cas d'exposition aux éclaboussures, au brouillard ou à la pulvérisation, porter des lunettes protectrices.

**EXIGENCES RELATIVES À L'APPAREIL RESPIRATOIRE :** Un appareil respiratoire anti-poussière ou anti-brouillard (préfixe d'approbation TC21-C de la MSHA/NIOSH) ou un respirateur approuvé par la NIOSH avec un filtre R, P ou HE.

**CONTRÔLES TECHNIQUES :** La ventilation locale suffit lorsqu'elle est utilisée tel que recommandé.

**MESURES DE PROTECTION ADDITIONNELLES :** Suivre les instructions du fabricant pour le lavage et l'entretien de l'ÉPI. S'il n'y a pas d'instructions pour le lavage, utiliser un détergent et de l'eau chaude. Garder et laver l'ÉPI séparément des autres vêtements à laver. Jeter les vêtements et autres matières absorbantes fortement imbibés du concentré de ce produit ou contaminés par celui-ci. Ne pas les réutiliser.

### RECOMMANDATIONS DE SÉCURITÉ À L'ATTENTION DE L'UTILISATEUR :

L'utilisateur doit :

- Se laver à fond avant de manger, boire, mâcher de la gomme, fumer ou utiliser les toilettes.
- Enlever immédiatement les vêtements si le pesticide s'infiltré dans les vêtements. Ensuite se laver à fond et mettre des vêtements propres.
- Enlever l'ÉPI immédiatement après avoir manipulé ce produit. Laver l'extérieur des gants avant de les enlever. Le plus rapidement possible, se laver à fond et mettre des vêtements propres.

**DIRECTIVES D'EXPOSITION :** Se reporter à la section 2.

## 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

**APPARENCE :** Suspension liquide

**pH :** 5,92

**DENSITÉ :** 1,073 g/mL (20 °C)

**INFLAMMABILITÉ (°C) :** Sans objet

**VISCOSITÉ (CENTISTOKES) :** 465,218 à 20° C; 179,491 à 40 °C

**10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

**GÉNÉRALITÉS** : Stable dans des conditions normales d'utilisation et d'entreposage.

**MATIÈRES INCOMPATIBLES** : Bases puissantes, acides puissants et oxydants.

**PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX** : Thermique : chlorure d'hydrogène, oxydes d'azote, oxydes de soufre.

**POLYMÉRISATION DANGEREUSE** : Rien n'indique que la polymérisation se produira.

**11. RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES****ÉTUDES SUR L'IRRITATION/TOXICITÉ AIGÜE :**

DL <sub>50</sub> aiguë, orale (rat) :	> 5 000 mg/kg
DL <sub>50</sub> aiguë, cutanée (rat) :	> 5 000 mg/kg
CL <sub>50</sub> aiguë, inhalation (rat) :	> 2,13 mg/L
Irritation des yeux (lapin) :	Minimalement irritant
Irritation cutanée (lapin) :	Légèrement irritant
Sensibilisation cutanée (cobaye) :	N'est pas un sensibilisant cutané

**12. RENSEIGNEMENTS ÉCOLOGIQUES**

**RISQUES POUR L'ENVIRONNEMENT** : Ne pas appliquer directement sur l'eau. Éviter la pulvérisation hors cible ou la dérive vers des habitats sensibles. Ne pas pulvériser lorsque le vent souffle vers des zones terrestres sensibles, notamment : zones boisées, brise-vent, boisés de ferme, haies, pâturages, terres arbustives et les rives de fossé végétalisées, et les habitats aquatiques sensibles, notamment : marécages, étangs, fondrières des Prairies, lacs, rivières, cours d'eau, réservoirs et zones humides. Ne pas contaminer ces zones sensibles par l'application directe, l'élimination des déchets ou le nettoyage de l'équipement. Lorsqu'on utilise un mélange en cuve, consulter l'étiquette des produit qui composent le mélange en cuve et respecter la zone tampon la plus sévère (la plus restrictive) de ces produits.

**13. ÉLIMINATION**

**L'UTILISATEUR FINAL DOIT SE DÉPARTIR DE TOUT PRODUIT INUTILISÉ CONFORMÉMENT AUX RECOMMANDATIONS FIGURANT SUR L'ÉTIQUETTE.**

**ÉLIMINATION DU PRODUIT** : Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

**ÉLIMINATION DU CONTENANT** : Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale. Rendre le contenant inutilisable. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

**14. TRANSPORT**

**CLASSIFICATION PAR LE DÉPARTEMENT DES TRANSPORTS (États-Unis)** : Non réglementé.

**TRANSPORT INTERNATIONAL :**

**OMI (navire)** : Non réglementé

**IATA (air)** : Non réglementé

**15. RÉGLEMENTATION**

**RÉGLEMENTATION CANADIENNE :**

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits contrôlés; la fiche signalétique contient tous les renseignements exigés par ce règlement.

Liste Intérieure (Canada) : Propylène glycol CAS n° 57-55-6

**CLASSIFICATION SARA TITLE III :**

**Section 302/304 :** Sans objet  
**Section 311/312 :** Danger immédiat (aigu) pour la santé  
**Section 313 chemical(s) :** Sans objet

**PROPOSITION 65 DE L'ÉTAT DE LA CALIFORNIE :** L'État de la Californie reconnaît que ce produit contient une substance (iprodione) qui cause le cancer.

**QUANTITÉ À DÉCLARER (CERCLA) :** Sans objet.

**CLASSIFICATION RCRA :** En vertu du RCRA, l'utilisateur du produit est responsable de déterminer, au moment de l'élimination, si une matière contenant le produit ou dérivée du produit doit être classée comme étant un déchet.

**STATUT TSCA :** Les ingrédients de ce produit sont inscrits à l'inventaire du TSCA ou sont exemptés.

**16. RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES**

<b>CLASSEMENT DES DANGERS :</b>	<b>NFPA</b>	<b>SIMDUT</b>	0 PEU ÉLEVÉ
<b>SANTÉ :</b>	0	0	1 LÉGER
<b>INFLAMMABILITÉ :</b>	1	1	2 MODÉRÉ
<b>RÉACTIVITÉ :</b>	0	0	3 ÉLEVÉ
			4 GRAVE

**DATE DE LA FS :** 1-23-15. Remplace les version des 1-18-12. Modifications apportées aux section 1.

L'information contenue aux présentes est faite de bonne foi et jugée exacte, mais elle ne donne aucune garantie, explicite ou implicite. S'adresser à ADAMA Agricultural Solutions Canada Ltd pour en savoir davantage.